

**VILLE DE BÉCANCOUR**, le mardi douze mai deux mille vingt (12 mai 2020).

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE** du conseil municipal de Ville de Bécancour, tenue le mardi douze mai deux mille vingt (12 mai 2020) à 10 h 15, à huis clos, par vidéoconférence, en la salle des comités de l'hôtel de ville de Bécancour, à laquelle sont présents :

Monsieur Mario Gagné	Conseiller	poste numéro 4
----------------------	------------	----------------

et par vidéoconférence :

Monsieur Jean-Guy Dubois	Maire	
Monsieur Fernand Croteau	Conseiller	poste numéro 1
Monsieur Raymond St-Onge	Conseiller	poste numéro 2
Monsieur Pierre Moras	Conseiller	poste numéro 3
Monsieur Denis Vouligny	Conseiller	poste numéro 5
Madame Carmen L. Pratte	Conseillère	poste numéro 6

**MEMBRES DU CONSEIL** formant quorum et monsieur Jean-Marc Girouard, directeur général et assistant greffier, et M<sup>e</sup> Isabelle Auger St-Yves, greffière.

**SOUS** la présidence de monsieur le maire Jean-Guy Dubois.

### **AVIS DE CONVOCATION**

Conformément à l'avis de renonciation au mode de signification prévu par la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) signé par les membres du conseil, l'avis spécial de convocation a été transmis par courriel à chacun des membres du conseil, le 11 mai 2020.

Monsieur Dubois explique que toutes les résolutions sont réputées adoptées à l'unanimité si personne ne demande le vote.

**RÉSOLUTION 20-167**

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**SUR PROPOSITION DE Monsieur Mario Gagné**

**IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :**

Le conseil municipal adopte l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION 20-168**

### **SERVICE DE CUEILLETTE DE LIVRES SANS CONTACT À LA BIBLIOTHÈQUE**

**CONSIDÉRANT** qu'aux termes de l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé publique et des Services sociaux, du 15 mars 2020, tous les lieux qui accueillent le public à des fins culturelles, éducatives, sportives, de loisirs ou de divertissement doivent suspendre leurs activités;

**CONSIDÉRANT** que cette suspension vise uniquement l'accessibilité des lieux par le public;

**CONSIDÉRANT** que la Ville souhaite rendre les livres accessibles aux usagers des bibliothèques par un service sans contact et à l'extérieur des bâtiments;

**CONSIDÉRANT** que le Service à la communauté a proposé aux membres du conseil une procédure pour permettre le prêt de livres sans contact à l'extérieur des bâtiments et une procédure pour la désinfection et la mise en quarantaine des livres et documents qui seront retournés par les usagers des bibliothèques;

**CONSIDÉRANT** que ces procédures sont établies dans le respect des règles mises en place par le gouvernement du Québec;

**EN CONSÉQUENCE**

**SUR PROPOSITION DE Monsieur Raymond St-Onge**

## IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

Le conseil municipal accepte qu'un service de cueillette de livres sans contact à la bibliothèque soit mis en place afin de permettre aux usagers des bibliothèques d'emprunter des livres, le tout conformément aux procédures établies au *Protocole de service de prêt sans contact sous forme de cueillette extérieure de livres* et au *Protocole de désinfection et de mise en quarantaine des livres*.

Ce service de cueillette sans contact sera offert pour chacune des bibliothèques de la Ville.

## ADOPTÉE

### RÉSOLUTION 20-169

#### SOUSSIONS ET OCTROI DE CONTRAT

**CONSIDÉRANT** que, conformément aux dispositions de l'article 573.1 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), la Ville a fait une demande de soumissions sur invitation écrite pour l'achat d'une camionnette 4X4, neuve, année 2020, pour le Service des travaux publics;

**CONSIDÉRANT** les soumissions reçues :

SOUSSIONNAIRE	PRIX (taxes incluses)
Garage Sylvain Poisson (auto) inc.	41 505,97 \$
Gentilly automobile limitée	42 952,36 \$

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil ont pris connaissance de la recommandation préparée par monsieur Daniel Désilets, surintendant aux opérations, et approuvée par monsieur James McCulloch, directeur du Service des travaux public, en date du 4 mai 2020;

**CONSIDÉRANT** que le plus bas soumissionnaire est conforme;

## EN CONSÉQUENCE

**SUR PROPOSITION DE Monsieur Fernand Croteau**

## IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

- OCTROI DE CONTRAT.** Le conseil municipal accepte la soumission du plus bas soumissionnaire conforme, soit **Garage Sylvain Poisson (auto) inc.**, 2295, avenue des Hirondelles, Bécancour, G9H 4L8, et lui accorde le contrat pour l'achat d'une camionnette 4X4, neuve, année 2020, pour le prix de **quarante et un mille cinq cent cinq dollars et quatre-vingt-dix-sept cents (41 505,97 \$)**, incluant toutes taxes notamment la TPS et la TVQ, le tout selon les termes et conditions de sa soumission datée du 22 avril 2020 ainsi que du devis de soumission intitulé : « Ville de Bécancour – Service des travaux publics – Division des opérations – Devis – Achat d'équipement 2020 – Camionnette 4X4, neuve, 2020 – 03G-01.06.02-335 », daté d'avril 2020, et de ses addenda, le cas échéant.
- AFFECTATION FONDS GÉNÉRAUX.** Ville de Bécancour affecte la somme de quarante et un mille cinq cent cinq dollars et quatre-vingt-dix-sept cents (41 505,97 \$) à même ses fonds généraux non autrement appropriés pour payer les coûts de la dépense.

## ADOPTÉE

Période d'intervention des membres du conseil.

Période de questions :

Aucune question n'a été reçue pour cette séance.

RÉSOLUTION 20-170

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**SUR PROPOSITION DE Madame Carmen L. Pratte**

**IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :**

Le conseil municipal lève la présente séance à 10 h 20.

**ADOPTÉE**

- Je, Jean-Guy Dubois, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).
- Je, Jean-Guy Dubois, ai approuvé les résolutions contenues au présent procès-verbal. Cependant, j'ai avisé la greffière de mon refus d'approuver la résolution numéro \_\_\_\_\_, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).

---

**Jean-Guy Dubois, maire**

---

**M<sup>e</sup> Isabelle Auger St-Yves, greffière**